



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 30 Septembre 2019

Présidence : M. Jean HINGRAY, Maire.

Étaient présents : M. HINGRAY, M. CLOCHÉ, M^{me} DIDON, M^{me} PORTÉ,
M. TISSERAND, M^{me} LE MAREC, M. ROBICHON, M. RENARD
M^{me} SCHLESINGER, M^{me} HANTZ, M^{me} PIERREL, M^{me} COLOMBIER,
M. VALDENAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE, M^{me} WAGNER ,
M. GEORGEL, M^{me} MAROTEL, M^{me} TISSERANT,
M^{me} RATSIMIHAN, M. VALUSEK, M^{me} FISCHER, M. LAINE.

Procurations : M. Jean-Charles FOUCHER qui donne procuration à M^{me} Jocelyne
PORTÉ
M. Patrice THOUVENOT qui donne procuration à M^{me} Danielle
HANTZ
M. Fabrice RIMPAULT qui donne procuration à M. Yves VALUSEK
M^{me} Lise SCHNEIDER qui donne procuration à M. Hugues LAINE
M^{me} Béatrice GAILLEMIN qui donne procuration à M^{me} Stéphanie
DIDON
M. David ROSA qui donne procuration à M. Jean-Benoît TISSERAND

Absent : /

Secrétaire de Séance : M. Romain MILLOTTE.

**Assistaient
à la Séance** : M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services
M^{me} Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population
et Animations Intergénérationnelles »,
Mme Andrée-Anne RAVET, Adjointe au Chef de Pôle « Technique et
Cadre de Vie »,
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale
et Affaires Juridiques »,
M. Xavier BATTISTELLA, Chef du Pôle « Animation et Vie
Associative »,
M^{me} Emilie HURAUX, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Il est 20 h 30, Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Monsieur Jean-Charles FOUCHER qui donne procuration à Madame Jocelyne PORTÉ
- Monsieur Patrice THOUVENOT qui donne procuration à Madame Danielle HANTZ
- Monsieur Fabrice RIMPAULT qui donne procuration à Monsieur Yves VALUSEK
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne procuration à Monsieur Hugues LAINE
- Monsieur David ROSA qui donne procuration à Monsieur Jean-Benoît TISSERAND
- Madame Béatrice GAILLEMIN qui donne procuration à Madame Stéphanie DIDON

L'effectif est donc de membres 23 présents + 6 procurations.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- Madame Yvette BADONNEL, et sa famille très touchés des marques de sympathie témoignées lors du décès de son mari.
- Madame Danièle FISCHER, et sa famille, sensibles à la délicatesse exprimée lors du décès de sa maman.
- Monsieur Christian PONCELET, et sa famille, très touchés de votre témoignage d'amitié et de réconfort lors du décès de son épouse.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

Suite à l'attribution de Subventions :

- Madame Marie-Thérèse GEORGES, Responsable de l'antenne locale de la Croix Rouge de Remiremont,
- Madame EL OUARTASSI, Présidente du FSE, Collège Charlet.

Divers :

- Monsieur Patrick SIMON, Président d'ACVI,
- Monsieur Loïc QUESTE, Inspecteur de l'Education Nationale,
- Docteur MOREL, Responsable Prélèvement Nancy - E.F.S,
- Madame Françoise REMY, Secrétaire du groupe d'Amnesty International de Remiremont.
- Monsieur Jean-Christophe CANADAS, Copropriétaire du 11 Place de Mesdames.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 25 juin 2019 est adopté à l'unanimité. Le compte rendu de la Commission Travaux et Urbanisme du 19 septembre 2019 et celui de la Commission Éducation du 19 septembre sont adoptés à l'unanimité.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale – Compte-rendu.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du compte rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal – Compte-rendu.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du compte rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du compte rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Adhésion au groupement de commandes de l'Association des Maires des Vosges.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention de groupements de commandes avec l'AMV 88 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires. Il accepte de verser la participation forfaitaire de 25 € et d'accorder à Monsieur le Maire les délégations suivantes : prendre toute décision concernant l'adhésion, le retrait des groupements de commandes de l'AMV 88 et l'ensemble des actes nécessaires à sa gestion et d'exécuter et régler les marchés conclus dans le cadre du ou des groupements de commandes, ainsi que tous les actes nécessaires dans ce cadre.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires en matière de forfaits post stationnement - Année 2018.

Le Conseil, prend acte du rapport.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Modification Statutaire - Nouvelles compétences facultatives.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé de Monsieur le Maire et approuve la modification statutaire consistant en l'exercice la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » à titre facultatif, dans les domaines suivants :

- école de musique intercommunale,
- gestion du réseau de lecture publique,
- gestion du fonctionnement et de l'investissement des piscines intercommunales du Val d'Ajol et de Plombières les Bains.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicats Intercommunaux - Rapports d'activités 2018.

Le Conseil, adopte l'exposé de Monsieur le Maire, et prend acte de la communication des Rapports d'Activités et Comptes Administratifs susvisés, en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Servitude au profit d'ENEDIS pour renforcement du réseau Basse tension au niveau de la Place du Batardeau.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de la création, sur la parcelle communale cadastrée AB 291 et sur le domaine public de deux servitudes telles que demandées par ENEDIS, comprenant : un passage de 3 canalisations sur 1 mètre de largeur environ et sur une longueur de 66 mètres, au niveau de la parcelle communale AB n°291 et sur le domaine public et le remplacement d'un support béton sur cette même parcelle AB n°291. Il autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude en découlant et les éventuels actes authentiques de servitude à intervenir et précise que les recettes, telles que mentionnées dans les conventions seront comptabilisées sur les budgets 2019 et suivants au chapitre 70 « Produits de services et du domaine », nature comptable 70388 « Autres redevances et recettes diverses », sous-fonction 816.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Service des Eaux et de l'Assainissement - Exploitation et gestion - Compte-rendu annuel 2018.

Le Conseil, prend acte des éléments présentés.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs – Modificatif.

Le Conseil, à l'unanimité, arrête telles que présentées ci-dessus les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal et autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune. Les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

PERSONNEL TERRITORIAL - Compte Épargne Temps - Modalités de transfert.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé de Monsieur le Maire, relatif aux règles de transfert du Compte Epargne Temps et l'autorise à conclure des conventions de transfert dans le respect de ces dernières et dit que les crédits seront inscrits et prélevés au Chapitre 012 « Charges de personnel ».

PERSONNEL TERRITORIAL - Contrat de participation à l'assurance Santé – Adhésion.

Le Conseil, à l'unanimité décide d'adhérer à compter du 01/01/2020 à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans (01/01/2020 - 31/12/2025). Il décide de fixer à 15 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

Cette adhésion est assortie d'une participation financière, permettant d'expérimenter la gestion des sinistres par les services du Centre de Gestion des Vosges, fixée par la grille tarifaire suivante :

- Collectivités de 51 à 300 agents : 200€/AN
- Collectivités de 10 à 50 agents : 150€/AN

- Collectivités de moins de 3 à 9 agents : 50€/AN
- Collectivités de 1 ou 2 agents : GRATUITE

Il autorise également Monsieur le Maire à habilitier le Centre de Gestion et le mandater pour qu'il relance une consultation départementale en cas de résiliation anticipée (à l'initiative du CDG88 ou de l'assureur MNT) et dit que les crédits nécessaires seront imputés sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

PERSONNEL TERRITORIAL - Contrat de participation à l'assurance Prévoyance – Adhésion.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé de Monsieur le Maire et décide d'adhérer à compter du 01/01/2020 à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans (01/01/2020 - 31/12/2025). Il décide de fixer à 15 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant. Cette adhésion est assortie d'une participation financière, permettant d'expérimenter la gestion des sinistres par les services du Centre de Gestion des Vosges, fixée par la grille tarifaire suivante :

- Collectivités de 51 à 300 agents : 200€/AN
- Collectivités de 10 à 50 agents : 150€/AN
- Collectivités de moins de 3 à 9 agents : 50€/AN
- Collectivités de 1 ou 2 agents : GRATUITE

Il autorise également Monsieur le Maire à habilitier le Centre de Gestion et le mandater pour qu'il relance une consultation départementale en cas de résiliation anticipée (à l'initiative du CDG88 ou de l'assureur MNT) et dit que les crédits nécessaires seront imputés sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

PERSONNEL TERRITORIAL - Convention de mise à disposition de personnel par le SDIS en cas de crise.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé et approuve le projet de convention. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition de personnels du SDIS établie avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé qui précède et autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville tel que ci-dessus mentionné.

FINANCES - Refacturation de frais de téléphonie assumés par la Ville en lieu et place de la Communauté de Communes.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé des motifs ci-dessus et sollicite le remboursement de la somme de 393,05 € au titre des frais exposés par la Ville postérieurement au transfert de la compétence politique de la Ville au 1^{er} juillet 2018 pour la ligne téléphonique utilisée par l'agent transféré. Il dit que la recette correspondante sera imputée au chapitre 70 « Produits de services et du domaine », nature comptable 70878 « Remboursement de frais par d'autres redevables », sous-fonction 01.

FINANCES - Taxis automobiles - Droits de stationnement - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte le tarif qui précède pour être applicable à compter du 1^{er} Janvier 2020, et précise que cette redevance sera perçue pour l'année entière et ne sera pas remboursable en cas de cessation d'activité en cours d'année.

FINANCES - Concessions d'eau à droit fixe - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé de Monsieur le Maire et décide de fixer à 26.50 € le tarif des concessions d'eau à droit fixe à percevoir auprès de divers concessionnaires. Il dit que ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} Janvier 2020.

FINANCES - Concessions au cimetière - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020.

FINANCES - Cimetière - Inhumations et exhumations - Redevances et taxes - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020.

FINANCES - Droits de voirie - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020.

FINANCES - Voirie - Redevances diverses - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020.

FINANCES - Foires et marchés - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020.

FINANCES - Taxe d'étalage - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020.

FINANCES - Animations - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020.

FINANCES - Location de salles et salons - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020.

FINANCES - Location de matériel et d'équipements communaux - Intervention des Services Techniques Municipaux - Tarifs 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020.

FINANCES - Budget de l'exercice 2019 - Ajustements de crédits - Budget Principal : D.M. 2 - Service des Eaux : D.M 1 - Service de l'assainissement : D.M.1.

Le Conseil, à l'unanimité vote en Décisions Modificatives n° 2 au Budget Principal, n°1 au service des Eaux et au Service de l'Assainissement, les crédits nécessaires et autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits qui s'imposent.

FINANCES - Musées Municipaux - Soutien à l'emploi d'un médiateur culturel - Demande de subvention à la D.R.A.C au titre de l'année 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé de Monsieur le Maire, et constate que le coût net est estimé à 13 344 € pour 2020. Il sollicite pour en assurer le financement, une subvention du montant le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est et arrête comme suit le plan de financement prévisionnel :

- Estimation de la dépense nette 13 344,00 €,
- Financement : Subvention D.R.A.C. (60 % du montant) 8 000,00 €,
- Autofinancement 5 344,00 €.

Les crédits relatifs à la dépense à engager seront ouverts au budget de l'exercice 2020.

FINANCES - Concours local des maisons fleuries - Attribution des prix pour l'année 2019.

Le Conseil, à l'unanimité prend note du classement réalisé par le Jury du Concours Local des Maisons Fleuries, et arrête à la somme de 2 080 € le montant des prix alloués à l'occasion du Concours Local des Maisons Fleuries pour l'année 2019. La dépense correspondante, soit la somme de 2 080 €, sera imputée sur le crédit suffisant ouvert au Budget du présent Exercice, Fonction 0, Sous-Fonction 023, Article 6714 « Bourses et Prix ».

FINANCES - Enseignement Primaire - Classes Environnement 2020.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé et décide de donner, comme ci-avant précisé, une suite favorable à l'organisation des classes d'environnement au profit des Groupes Scolaires de La Maix et Jules Ferry, et dit que la gestion et la responsabilité financière de ces opérations seront confiées aux Coopératives des Groupes Scolaires.

Il arrête ainsi qu'il suit le montant de la participation de la Ville, qui correspond aux frais de transport, d'hébergement et de restauration :

- 2 854,62 € X 50 % = 1 427,31 € pour le Groupe Scolaire de La Maix,
- 3 953,00 € X 50 % = 1 976,50 € pour le Groupe Scolaire de Jules Ferry.

Il dit que la participation de la Ville de REMIREMONT fera l'objet de versements sous forme de subventions aux Coopératives des Groupes Scolaires de La Maix et Jules Ferry, précise que les participations ainsi arrêtées seront versées aux Coopératives en deux fractions dans les conditions suivantes :

- versement à titre de provision d'un acompte représentant 50 % de l'estimation,

- versement du solde sur présentation des justificatifs des dépenses réellement effectuées, le montant total prévu dans la présente délibération ne pouvant en aucun cas être dépassé.

Il décide pour faire face à la dépense, l'inscription au Budget Primitif de l'Exercice 2020, d'une somme de 3 403,81 €, à la Fonction 2 "Enseignement - Formation", Rubrique 2550 "Classes de découverte et autres services annexes de l'Enseignement", Article 6574 "Subvention de fonctionnement - Autres Organismes".

FINANCES - Enseignement élémentaire : Ski scolaire - Frais de Transport - Participation communale 2019/2020.

Le Conseil, à l'unanimité décide dans le cadre de l'organisation du ski scolaire, de poursuivre sa participation aux frais de transport des élèves des Etablissements Scolaires Publics et Privé, et précise que la participation de la Ville sera limitée à 4 000,00 € pour les Ecoles Publiques et à 1 600,00 € pour l'Ecole Privée. Il dit que la dépense totale ainsi engagée estimée à 5 600 €, soit 4 000,00 € pour les Ecoles Publiques et 1 600,00 € pour l'Ecole Privée, sera imputée sur le crédit de même montant à ouvrir au Budget de l'Exercice 2020, Fonction 2, Sous-Fonction 252, Article 6247 « Transports Collectifs », et confirme que le crédit voté pourra également être utilisé pour l'achat des forfaits de ski, le renouvellement de matériel de ski et le transport pour toute autre activité sportive à compter du 15 Mars 2020 dans la limite des montant alloués.

FINANCES - Enseignement : Etudes surveillées et heures de surveillance - Année Scolaire 2019/2020.

Le Conseil, à l'unanimité fixe les taux horaires des heures supplémentaires et de surveillance effectuées pour le compte et à la demande de la Commune, et adopte la répartition des heures d'études maximum effectuées aussi bien par les enseignants du premier degré que par le personnel auxiliaire de l'Éducation Nationale, telle qu'elle résulte du tableau ci-dessus, ainsi que les heures de surveillance que ce personnel sera amené à effectuer à la demande et pour le compte de la Commune. Il dit que la dépense correspondante sera imputée sur le crédit à ouvrir au Budget de l'Exercice 2019, Fonction 2, Sous-Fonction 212, Article 6228 « Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires », tout changement intervenant dans le taux horaire de ces indemnités étant applicable de plein droit, et précise que les sommes seront versées sur présentation des justificatifs mentionnant les jours où les études se seront réellement tenues.

FINANCES - RESTAURANT MUNICIPAL SCOLAIRE - Application du tarif romarimontain aux enfants orientés par décision spécifique dans une école primaire de la Ville et modification du libellé du tarif "Enfants domiciliés à Remiremont" en "Enfants domiciliés à Remiremont ou bénéficiant d'une orientation spécifique dans une école primaire de la Ville".

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé et valide l'ajustement du tarif du repas au Restaurant Municipal Scolaire des enfants orientés par la MDPH en classe ULIS dans les écoles primaires publiques et privée à Remiremont au tarif « Enfants domiciliés Remiremont », et la modification du libellé « Enfants domiciliés à Remiremont ou en orientation spécifique MDPH dans une école primaire de Remiremont ».

FINANCES - Edition du livre "le Général Humbert et l'année des Français"- demande de subvention exceptionnelle.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé et décide de verser une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'association In Humberts Footsteps. Il dit que cette somme sera imputée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2019, article 6574, "Subvention aux Associations", Fonction 3 "Culture" et sera versée sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Association.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2020 - Définition .

Le Conseil, à l'unanimité arrête ainsi qu'il suit et par ordre de priorité le programme 2020 des travaux d'entretien des chemins communaux :

- Chemin d'Olichamps (en partie, enduits),
- Route du Fiscal (en partie, enduits fluxés),
- Chemin des Granges Puton (reprises ponctuelles),
- Chemin des Capucins (en partie),
- Chemin de la Butte,
- Chemin de Heurtebise (PATA),
- Chemin de la Ferme de l'Oiseau (PATA),
- Chemin d'accès au Fort du Parmont.

Il précise que le programme ainsi défini ne pourra être réalisé que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à consacrer à cette opération et fixe à 25 000, 00 € T.T.C le montant du crédit à affecter auxdits travaux, crédit dont l'inscription est décidée sur le Budget Primitif de l'Exercice 2020, Section de Fonctionnement, Chapitre 011, Nature Comptable 615231, Fonction 8, Sous-Fonction 822 « Voirie Communale et Route ».

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'eau potable - Programme 2020 - Définition.

Le Conseil, à l'unanimité arrête ainsi qu'il suit et par ordre de priorité le programme 2020 des travaux d'améliorations d'eau potable :

- Rue du Blanc Pot de Camp : PVC collé DN 100, à remplacer par un DN 150 pour améliorer la protection incendie,
- Route de Bussang : nombreuses fuites sur réseau. Interventions récurrentes,
- Impasse de Fosse : remplacement de la conduite en fonte grise.

Il précise que le programme ainsi défini ne pourra être réalisé que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à consacrer à cette opération et fixe à la somme de 190 000,00 € T.T.C le montant du crédit à affecter auxdits travaux, crédit dont l'inscription est décidée sur le Budget Primitif de l'exercice 2020 du service de l'Eau, Section d'Investissement, Chapitre 23, Nature Comptable 2315.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux de voirie et opérations spécifiques - Programme 2020 - Définition.

Le Conseil, à l'unanimité arrête ainsi qu'il suit et par ordre de priorité le programme des travaux de voirie 2020 :

- Impasse des Breuchottes (360m²),
- Impasse de Fosse (1 148m²)
- Rue Suchet (partie devant les Serres Municipales) (2 300m²),
- Rue Maldoyenne Prolongée (960m²),
- Rue de la Tour Carrée (168 m²),
- Avenue du Calvaire (en partie),
- Rue du Capitaine Poirot (enduit),
- Rue des Vieux Moulins (2 600m²),
- Impasse Charlet (2 080m²),
- Rue Paul Doumer (1 400m²),
- Rue Simone Veil (910m²),

- Rue de la Franche Pierre (880m²)
- Rue du Tir (1 025m²),

étant précisé que les travaux de réfections des voiries envisagés devront tenir compte des travaux entrepris en parallèle sur le réseau d'eau potable et que les crédits à fixer dans le cadre du Budget Primitif 2020 permettant de réaliser ce programme soient arrêtés à 230 000,00 € T.T.C.

Quant aux opérations spécifiques envisagées à partir de 2020, celles-ci pourraient, en fonction des possibilités budgétaires, être planifiées comme suit par ordre de priorités :

- Route des Genêts,
- Rue des Frères Bexon et Rue du Capitaine Poirot (en coordination avec Saint-Nabord, travaux d'eau et de voirie),
- Chemin de la Ferme de l'Oiseau (partie),
- Accessibilité de la voirie,
- Escaliers à Rhumont,
- Faubourg d'Epinal au lieu-dit « la Croix Jeannette »,
- Champs de Mars,
- Mur de soutènement chemin de Heurtebise,
- Rue de la Xavée,
- Rue de la Courtine,
- Rue du Praillon,
- Avenue Julien Méline.

Il fixe à la somme de 230 000,00 € T.T.C. le montant du crédit à affecter auxdits travaux, les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Primitif de l'Exercice 2020, Chapitre 23 de la Section d'Investissement, sur la Nature Comptable 2315.

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers dans les bâtiments scolaires - Programme 2020 – Définition.

Le Conseil, avec deux abstentions, Mme SCHLESINGER et Mme RATSIMIHAH, arrête ainsi qu'il suit et par ordre de priorité le programme des travaux dans les bâtiments scolaires pour l'année 2020 :

- Jules Ferry Maternelle : remplacement du revêtement de sol en PVC par du carrelage dans la cuisine coût estimé à 2 000,00 € T.T.C.
- La Maix Maternelle : remplacement du revêtement de sol en PVC par du carrelage dans les sanitaires coût estimé à 4 000,00 € T.T.C.
- La Maix Élémentaire : remplacement du revêtement de sol en PVC par du carrelage dans les sanitaires coût estimé à 6 000,00 € T.T.C.
- Révillon Élémentaire : pose d'un film anti-UV sur des vitrages coût estimé à 4 000,00 € T.T.C.
- Rhumont Élémentaire : cloisonnement coupe-feu et phonique du couloir Rdc coût estimé à 5 000,00 € T.T.C.
- Rhumont Hall : reprise de l'étanchéité de la verrière coût estimé à 21 000,00 € T.T.C.

Il précise que le programme ainsi défini ne pourra être réalisé que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à consacrer à cette opération et fixe à 42 000,00 € T.T.C. le montant du crédit à affecter auxdits travaux, les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Primitif de l'Exercice 2020, Section d'Investissement, Chapitre 23, Nature Comptable 2313, Fonction 2, Sous-Fonctions 211 « Ecoles Maternelles » et 212 « Ecoles Primaires ».

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers dans les équipements sportifs
- Programme 2020 - Définition.

Le Conseil, à l'unanimité arrête ainsi qu'il suit le programme des travaux 2020 dans les bâtiments sportifs :

- Centre Aquatique : remplacement de panneaux acoustiques muraux coût estimé à 8 000,00 € T.T.C.
- Centre Hippique : remplacement de pare-bottes du grand manège coût estimé à 10 000,00 € T.T.C.
- Gymnase de Béchamp : aménagement des locaux des gardiens coût estimé à 30 000,00 € T.T.C.
- Gymnase Charlet : remplacement de l'alarme incendie coût estimé à 2 000,00 € T.T.C.

Il fixe à 50 000,00 € T.T.C le montant du crédit à affecter auxdits travaux et précise que le programme ainsi défini ne pourra être réalisé que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à consacrer à cette opération, les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Primitif de l'Exercice 2020, Section d'Investissement, Chapitre 23, Article 2313.

TRAVAUX ET URBANISME - Éclairage public - Modernisation du réseau - Programme 2020 - Définition.

Le Conseil, à l'unanimité arrête ainsi qu'il suit et par ordre de priorité le programme 2020 d'éclairage public :

- Parking rue du Grand Breuil (face Pôle Emploi),
- Rue du Breuil,
- Rue et ruelle du Parmont,
- Ruelle du Fouchot,
- Chemin piéton dit « Passage de la Chopinette »,
- Chemin piéton reliant la rue du Fiscal au Faubourg de la Croisette,
- Chemin de la Maix,
- Rue du Sergent Fleurette,
- Rampe du Calvaire,
- Chemin de l'Épinette,
- Escaliers Rhumont,
- Faubourg du Val d'Ajol (partie basse),
- Rue Georges Lang,
- Impasse du Parmont,
- Rue Paul Doumer,
- Rampe de l'Écolâtrie,
- Place de l'Abbaye (luminaires décoratifs),
- Parkings du Plan d'Eau,
- Rue Saint Antoine.

Il précise que le programme ainsi défini ne pourra être réalisé que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à consacrer à cette opération et fixe à la somme de 50 000,00 € T.T.C le montant du crédit à affecter auxdits travaux, crédit dont l'inscription est décidée sur le Budget Primitif de l'Exercice 2020, Section d'Investissement, Chapitre 23, Nature Comptable 2315, Fonction 8, Sous-Fonction 814 « Eclairage Public ».

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers d'amélioration du patrimoine
- Programme 2020 - Définition.

Le Conseil, à l'unanimité décide de retenir par ordre de priorité et à concurrence de 95 000,00 € T.T.C les opérations suivantes :

TRAVAUX DE TOITURES

- Ancienne gare du tramway (vérification toiture et zingueries) coût estimé à 15 000,00 € T.T.C.
- Serres (remplacement des vitrages du hall/garage) coût estimé à 12 000,00 € T.T.C.

TRAVAUX DE RAVALEMENT ET PEINTURES EXTÉRIEURES

- École Maternelle Jules Ferry (réfection des peintures du préau) coût estimé à 5 000,00 € T.T.C.
- Gymnase École La Maix (réfection de l'ITE dégradée) coût estimé à 8 000,00 € T.T.C.
- E.S.S.R. (réfection des peintures sur menuiseries extérieures) coût estimé à 20 000,00 € T.T.C.
- Promenade du Tertre (réfection des peintures du kiosque) coût estimé à 10 000,00 € T.T.C.

TRAVAUX DIVERS ET SPÉCIFIQUES

- Centre Culturel (remplacement de câbles d'équipements scéniques) coût estimé à 10 000,00€ T.T.C.
- Centre Culturel (remplacement du sol PVC par du carrelage dans 2 salles d'exposition au Rdc et R+1) coût estimé à 15 000,00 € T.T.C.

Il dit que le montant du crédit à affecter auxdits Travaux sera décidé pour inscription au Budget de l'Exercice 2020, Nature Comptable 2313.

QUESTION(S) DIVERSES

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Demande d'enlèvement de graffitis.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé de Monsieur le Maire et valide les conditions d'enlèvements de graffitis présentées dans l'exposé.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Intégration à la voirie communale.

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'inscrire la rue Louis GUIGOT comme voirie communale sur 75 m avec comme point de départ le giratoire des Bruyères et valide la nouvelle version des états de la voirie communale.

Sans question, la séance est levée à 21 h. 50.

A REMIREMONT, le

Jean HINGRAY

Maire de REMIREMONT